

"La tolérance, fidèle servante d'un projet politique? ", dans Gancevici Olga (dir.), La tolérance entre les limites de l'intolérable

Catherine Chomarat-Ruiz

▶ To cite this version:

Catherine Chomarat-Ruiz. "La tolérance, fidèle servante d'un projet politique? ", dans Gancevici Olga (dir.), La tolérance entre les limites de l'intolérable. La Lettre R , 2010. hal-03849313

HAL Id: hal-03849313

https://hal.science/hal-03849313

Submitted on 21 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Catherine Chomarat-Ruiz

Bio-bliographie

Catherine Chomarat-Ruiz est philosophe de formation et maître de conférences à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, où elle enseigne "l'histoire des jardins et des projets de paysage". Elle est également responsable scientifique du LAREP (Laboratoire de recherche de l'école du paysage de Versailles), chercheur de l'équipe Proximités, SAD-APT UMR 1048 (INRA), et chercheur correspondant du Centre André Chastel – UMR 8150 (Université Paris-Sorbonne Paris IV, CNRS, DAPA).

Dans ses travaux, elle s'est plus particulièrement attachée à des lieux singuliers tel le parc à fabriques du baron de Castille (Gard), auquel elle a dédié un essai (les éditions de l'Imprimeur, 2005) ou, comme c'est le cas dans son dernier ouvrage, au jardin de William Christie (Actes Sud, 2007). Elle traduit également depuis l'espagnol des textes injustement oubliés, semblables au traité d'*Agriculture des jardins* de Gregorio de los Rios (éditions de l'Eclat, 2007). Tout en restituant le sens et la place que ces lieux et ces textes devraient occuper dans l'historiographie, ces enquêtes nourrissent l'épistémologie de l'histoire des jardins et des paysages à laquelle elle travaille désormais.

c.chomarat@orange.fr

Pour plus de renseignements :

http://www.versailles-grignon.inra.fr/sadapt/equipes/proximites/membres/chomarat

Résumé

Toute injonction à nous tolérer paraissant vaine, cet article interroge la nécessité de s'attacher à nouveau à la notion de « tolérance ». Il trouve ainsi son origine dans le fait que la tolérance puisse être au service de l'intolérable. Dès lors, il avance l'hypothèse que, sous couvert de morale, la tolérance puisse servir d'alibi à une forme de pragmatisme ou sous-tendre une idée de la raison pratique, un idéal pour l'action. C'est d'un ce point de vue et eu égard au contexte de l'Édit de Nantes, qu'est analysé un tableau anonyme de la fin du XVII^e siècle : *Henri IV s'appuie sur la religion pour donner la paix à la France*. Les ambiguïtés de la représentation renvoyant à celles de la tolérance, il sera montré que cette dernière emprunte sa signification au projet politico-religieux qu'elle favorise. Analyser une nouvelle fois la tolérance reviendra dès lors à prendre le parti de la vigilance de la raison pour dépasser l'exhortation morale.

Abstract

Any injunction to tolerate each other appearing as vain, this article raises the necessity to attach value on the concept of "tolerance" again. It is based on the fact that tolerance can also serve the intolerable. It addresses the hypothesis, that, under the pretence of morality, the tolerance could be used as an alibi for a form of pragmatism or could suggest an idea of practical reason, an ideal for action. This is from this perspective, and in regard of the Edit de Nantes context, that the XVII century anonymous painting *Henri IV s'appuie sur la religion pour donner la paix à la France* is analyzed. The ambiguities of the representation refer to those of the tolerance; the article aims to point out that tolerance takes its significance from the politico-religious project, while strengthening it. Analyzing the tolerance aims at encouraging the vigilance of the reason in order to overcome the moral exhortation.

La tolérance, fidèle servante d'un projet politique?

Cela fait plus de deux siècles que, dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire prescrivait de « nous tolérer mutuellement, parce que nous sommes tous faibles, incompétents, sujets à la mutabilité, à l'erreur¹ ». L'injonction n'étant toujours pas suivie d'effets, autant conclure qu'elle est vaine. Pour quelles raisons devrions-nous nous attacher, une fois de plus, à la tolérance ?

Parce que, dans notre monde, il y a de l'intolérable qui naît au cœur même de la tolérance. L'intolérable advient quand, au nom de la tolérance, on laisse faire ceux qui sont intolérants et que

¹ Voltaire, « Tolérance », dans *Dictionnaire philosophique*, 1765; Paris, Gallimard, 1994, p 499-500.

l'on se fait ainsi leur complice. Il apparaît dès l'instant où, au nom de la tolérance, certains prônent des principes et établissent des lois iniques, ne tolèrent plus la liberté de conscience concernant la religion, l'opinion politique, la pensée au point de nuire à la sûreté des personnes, violant ainsi « l'article 18 » des *Droits de l'homme*². En d'autres termes, l'intolérable est présent dès que, poussée jusqu'à atteindre ses limites, la tolérance finit par se nier elle-même. Proposée comme une éventualité par Vladimir Jankélévitch, dans le *Traité des vertus*³, cette perversion de la tolérance est néanmoins un fait, de nombreux exemples en témoignent.

À moins de céder à la lâcheté ou à la perversité morale, au retournement en mal de ce qui est censé être une valeur positive, voire d'accepter l'intolérable comme une fatalité, il nous incombe de nous pencher, une fois encore, sur la tolérance.

Il s'agit donc de comprendre les raisons pour lesquelles elle n'est peut-être pas une vertu morale, comme le pensaient certains philosophes des Lumières, et donc d'analyser les ambiguïtés qu'elle recèle. Sous le masque de la morale, dissimule-t-elle une attitude pragmatique? Ou peut-on penser qu'elle relève d'un idéal ou, plus précisément, d'une idée de la raison pratique?

La tolérance comme posture pragmatique

La nature de la tolérance en question

Nous venons de suggérer l'ambiguïté des usages que l'on fait de la tolérance. Il en découle une forme d'ambiguïté liée à ce qu'elle est en elle-même, indépendamment de ce que l'on en fait, c'est-à-dire à sa nature.

D'ordinaire, la tolérance est présentée comme une disposition estimable, qu'il s'agit d'encourager ou de faire naître : une vertu. Or, ce genre de « disposition acquise⁴ » n'est pas censée admettre de limite. Être juste, ce n'est uniquement faire preuve d'équité envers ceux qui le sont. Autre exemple : être généreux, ce n'est pas payer de sa personne de temps à autre, ou donner dans une certaine mesure, en sélectionnant ceux à qui ces dons sont destinés. Pourtant, dans le cas qui nous occupe, il ne convient pas de tout tolérer de n'importe qui dans n'importe quelle situation. Il faudrait donc n'être tolérant qu'envers ceux qui le sont.

Les limites inhérentes à l'usage que l'on fait de la tolérance, ou que l'on devrait en faire, indiquent qu'elle n'est pas une vertu. Pour déterminer ce qu'est réellement la tolérance, il faut donc tenter de découvrir les fondements de ce que nous pourrions appeler cette « notion », au-delà de la compréhension immédiate que nous en avons ou de l'utilisation qui en est faite. Nous pouvons tenter d'y parvenir en nous appuyant sur un tableau anonyme de la dernière décennie du XVII^e siècle -Henri IV s'appuie sur la religion pour donner la paix à la France⁵-, l'hypothèse de travail étant que les ambiguïtés de la représentation renvoient à celles de la notion.

Remise en cause des fondements de la tolérance en matière de religion et de paix.

Il est vrai que le titre de ce tableau ne comporte pas plus le terme de « tolérance » que *l'Édit de Nantes*, signé en 1598. De toute évidence, nous avons affaire à une allégorie, à la représentation sensible d'une idée. L'une des trois figures, Henri IV, s'appuie sur l'épaule d'une femme, sur le bord

² D'après « l'article 18 », de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, telle qu'elle a été adoptée le 10 décembre 1948, par les 58 Etats membres de l'ONU : « Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

³ Vladimir Jankélévitch, *Traité de vertus* (1949); Paris, Flammarion, 1986, tome II, 2, p 92. Sur le paradoxe de la tolérance, voir également, d'André Comte-Sponville, « La Tolérance », dans *Le Petit traité des grandes vertus*, Paris, PUF, 1995, p 213.

⁴ Rappelons que, selon Aristote, la vertu est une disposition acquise, ce n'est pas un don mais une aptitude apprise et devenue permanente qui conduit à agir de façon réfléchie. Sur ce point, voir L'Éthique à Nicomague, II, 6 (Paris, Vrin, trad. Tricot, p 106).

⁵ Ce tableau est conservé au Musée national du château de Pau, en France. Il s'agit d'une huile sur bois, H. 0,33 m; L. 0, 255 m. Inv. P.80.10.1. Phot. Jean-Yves Chermeux.

Nous tenons à remercier Isabelle Pébay-Clottes, Conservateur en chef du patrimoine au musée national du château de Pau, pour l'autorisation de reproduction de ce cliché.

droit du tableau, qui présente les attributs –calice, hostie, crucifix- permettant de l'identifier comme «la religion ». Le souverain s'apprête à « donner la paix », la tolérance en matière de religion, sous la forme d'un rameau d'olivier tendu à la seconde figure féminine qui se situe à gauche du tableau. Au regard reconnaissant et éploré qui est le sien, nous en déduisons qu'il s'agit de la France.

La lecture semble claire et simple. Pourtant, tout comme la figure de rhétorique à laquelle elle se réfère, la peinture allégorique constitue une façon de montrer en voilant, de dire une chose pour en faire comprendre une autre⁶. Nous sommes donc en présence d'une représentation allégorique qui, en tant que telle, réclame une double lecture.

Le titre indique qu'Henri IV s'appuie sur « la » religion. Mais de quelle religion s'agit-il ? Étant donné que nous avons affaire à une représentation de ce culte religieux, le crucifix, la *Bible*, et surtout l'hostie et le calice -les attributs permettant d'identifier la figure de droite-, ne sont plus que des symboles vides de toute présence réelle. À quel titre cette figure féminine incarne-t-elle la religion catholique, fondée sur le dogme de la présence réelle ? En 1593, Henri IV abjure le protestantisme pour devenir roi de France. S'il s'appuie bien sur la religion, est-ce effectivement de la religion catholique dont il est question ? Ne serait-ce pas une figure qui, tout en empruntant les attributs au catholicisme, ne renvoie pas moins au protestantisme, qui se démarque de la transsubstantiation, de la foi en la présence réelle du sang et du corps du Christ lors de l'Eucharistie, pour une forme de représentation, c'est-à-dire de présence symbolique ?

Autant dire que, derrière cette ambiguïté de la représentation à laquelle nous avons affaire, se profile l'idée qu'on ne sait pas quelle est, en définitive, la religion du roi ; quelle est la religion —catholique ou réformée- dans laquelle il convient d'honorer Dieu, c'est-à-dire la vraie religion. Ce tableau de la fin du XVII^e siècle, postérieur à la période qu'il illustre et commente, dévoile que la tolérance religieuse et la paix succédant aux guerres de religion s'enracinent dans un défaut, dans un manque de connaissance. Il suggère que, faute de savoir qu'elle est la vraie religion, celle du roi et du royaume, celle dans laquelle il plaît à Dieu d'être honoré, il faut peut-être opter pour une sorte de vraisemblance et prendre le parti le plus avantageux. Henri IV, n'avait—il pas abjuré une première fois en 1572, avant de revenir à la religion réformée et d'adopter le catholicisme en 1593 ?

La tolérance se fonde, en somme, sur une sorte de doute dont on n'arrive pas à se défaire. Tout se passe comme si on tolère deux postures religieuses faute de pouvoir se prononcer sur celle qui est porteuse de la vérité. Et, provenant de ce scepticisme forcé, elle engendre une attitude qui troque le vrai pour le vraisemblable, pour l'avantageux, voire pour ce qui réussit : le catholicisme rapporte la couronne de France à Henri IV. En ce sens, la tolérance ressortit à une forme de pragmatisme.

Le titre indique en outre qu'Henri IV apporte « la paix » à la France. Est-ce ce que suggère cette représentation picturale? La branche d'olivier y tient une place aussi centrale que le glaive. Autant qu'à la paix, le tableau paraît renvoyer à l'évangile selon saint Matthieu quand, rapportant les paroles du Christ, il est écrit : « N'allez pas croire que je suis venu apporter la paix, mais bien le glaive⁷ ». Faut-il comprendre que les anges sont venus retirer et emporter le bouclier, les pièces de l'armure, l'étendard, en vue d'établir la paix ? Ou faut-il admettre qu'ils apportent au monarque tout ce dont ce dernier a besoin pour guerroyer ? Que la paix et la tolérance religieuse inhérentes à la signature de l'Édit de Nantes ne sont que des leurres ?

Cette ambiguïté de la représentation conduit à penser que la tolérance –religieuse, en l'occurrence-entretient un rapport ambigu aux armes, c'est-à-dire à la force. Tolérer, n'est-ce pas se borner à ne pas châtier alors qu'on pourrait le faire? De fait, c'est toujours le plus fort qui tolère celle ou celui qui se trouve dans une position de faiblesse. Dans le moment de l'histoire qui nous intéresse c'est Henri IV qui, fort de son pouvoir, peut tolérer, comme il est dit dans l'Édit de Nantes, « ceux » de la « religion prétendue réformée⁸ ».

Cette ambivalence suggère que la tolérance consiste à renoncer à une répression par calcul d'intérêt. Ne serait-il pas trop long et inutilement coûteux de réprimer jusqu'à supprimer un de deux partis religieux? Ce combat ne demeurerait-il pas sans fin? On tolère la liberté de conscience, de pensée, de religion parce qu'elle demeure incontrôlable et, dès lors, irrépressible. Eu égard à ce calcul d'intérêt, la

⁷ Matthieu, 10, 34-39, dans *La Bible*; Paris, éditions du Cerf, traduction œcuménique, 1988.

⁶ Cicéron, De l'orateur, III, XLI, 166; Paris, Les Belles Lettres, 1956, p 66..

⁸ Le texte de l'Édit de Nantes a été établi et commenté par Janine Garrisson dans *L'Édit de Nantes*, *chronique d'une paix attendue*, Paris, éditions Fayard, 1998.

tolérance se fonde sur une attitude qui échange le juste contre l'utile et participe, là encore, d'une forme de pragmatisme.

La tolérance comme idéal ?

Persée dans un paysage idéalisé

On pourrait nous prendre à notre propre jeu interprétatif. Car il y a deux ambiguïtés de la représentation picturale dont nous n'avons pas encore parlé. D'une part, la figure d'Henri IV ne fait pas uniquement allusion au Christ dont saint Matthieu nous rapporte les paroles. Eu égard au bouclier qui donne à voir la tête de Méduse, le roi est également figuré en Persée. Si l'on en croit la mythologie grecque, ce dernier s'en fut fonder Mycènes une fois la Gorgone vaincue grâce au bouclier et aux armes fournis par Athéna.

D'autre part, la scène figure le roi venu donner la paix « à la France ». On peut relever que si la figure de gauche symbolise bien la France, le visage fatigué et reconnaissant contraste avec la scène qui, toute entière, se tient sur fond d'une riante campagne. Il semble y avoir deux France. Dans cette peinture allégorique qui obéit à des codes rhétoriques de représentation, ce pays est montré comme un paysage idéal. Il s'offre à la fois comme un locus terribilis, le théâtre du massacre de la saint Barthélemy, le 24 août 1572, et comme un *locus amoenus*, un lieu dont les aménités ne demandent qu'à se révéler. Comment interpréter ces deux points ? Que révèlent-ils de la tolérance ?

Place et signification de la tolérance dans le politique

Si Henri IV est à la France ce que Persée est à Mycènes, cela signifie peut-être qu'il est à l'origine d'un projet politique⁹. Ne renonce-t-il pas à l'unicité du culte religieux afin d'unifier un territoire là où il n'y a que paysage, d'obtenir l'unité politique de « la » France ?

Placée à l'origine d'un dessein politique, condition première et nécessaire à la réalisation d'un projet, la tolérance ne constitue pas pour autant une idée de la raison, pour le dire conformément à la pensée de Kant¹⁰. Elle n'est pas de l'ordre d'une idée régulatrice –un idéal à atteindre, dirions-nousdessinant un horizon de sens pour l'action politique.

La tolérance n'est-elle pas une origine, une première étape dans la marche de la royauté française vers un pouvoir qui ne tirerait pas uniquement sa légitimité de Dieu et d'un culte unique ? Ne sert-elle pas la visée politique d'un souverain qui entend fonder son pouvoir sur sa propre capacité à réaliser l'unité politique du territoire français ? Elle serait alors à l'origine d'un pouvoir qui veut se tenir de lui-même et, en ce sens, absolu.

La tolérance est donc la condition de réalisation d'un projet politique dont la portée détermine en retour le sens. Et comme l'ensemble de cette scène allégorique se déroule dans un paysage qui n'emprunte pas grand chose au réel, comme ces deux France sont aussi deux lieux rhétoriques, il en découle que le tableau ne représente pas qu'un moment historiquement daté et géographiquement assignable. Il donne à voir une scène qui est à la fois de nulle part en particulier et de partout. Ce qu'il nous dit de la tolérance serait valable en tout temps et en tout lieu. Auxiliaire, servante au service d'un dessein politique qui la dépasse et dont son sens découle, telle est, de façon universelle, la tolérance.

Les figures et les symboles présentés par ce tableau semblent proches de certaines peintures françaises allégoriques du XVIe siècle. Comment ne pas rattacher cette œuvre à celle d'Antoine Caron et, notamment, aux Massacres du Triumvirat qui dénonce les exactions commises à l'endroit des protestants par le connétable de Montmorency, Jacques d'Albon et le duc de Guise, en 1561¹¹ ? Sous couvert de peindre, dans une architecture idéale qui confine au décor de théâtre, les massacres du Triumvirat -Antoine, Octave et Lépide- dans la Rome antique, en 43 av. J.-C., c'est bien de cet épisode sanglant des guerres de religion dont il s'agit. Cette proximité est inquiétante, car elle montre à tous ceux qui en doutent encore qu'on ne tire pas souvent les leçons de l'histoire. La fin du XVIIe

⁹ Nous n'entrerons pas dans les questions de savoir qui le bouclier est censé pétrifier –quel est le monstre- et qui a fourni ces armes -qui est Athéna.

¹⁰ Emmanuel Kant, Critique de la raison pure, 1787, Paris, PUF, collection Quadrige, « Dialectique transcendantale livre I, Première section », p 262 et suivantes.

¹¹ Ce tableau est conservé au musée du Louvre.

Antoine Caron (Beauvais, 1521, Paris, 1599), Les Massacres du Triumvirat, 1566. Huile sur toile. H.: 1,16m; L. 1,95m. Don du marquis de Jaucourt, 1939. R.F. 1939-28.

siècle, date où ce tableau fut exécuté, coïncide en effet avec la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV, en 1685, et les dragonnades organisées dans les Cévennes...

Ce rapprochement est également inquiétant dans la mesure où la lucidité dont il fait montre à l'égard de la tolérance ne paraît pas davantage avoir servi. Voltaire et nombre de philosophes du XVIII^e siècle en feront encore une vertu. Nous nous interrogions, au commencement de notre réflexion, sur la vanité qu'il y a à inciter à la tolérance. Nous pourrions, au terme de notre propos, questionner la nécessité de dénoncer la tolérance.

À quoi cela sert-il d'énoncer qu'elle n'est pas une valeur morale source de devoir –une vertu- mais qu'elle ressortit à une attitude pragmatique? Dans quel but avoir écrit qu'elle ne peut relever d'une idée de la raison pratique? Pourquoi avoir montré qu'elle n'est rien en elle-même dans la mesure où elle sert un projet politique dont elle tire sa signification? Pour inciter à penser la portée des projets politiques auxquels la tolérance est corrélée, et afin de prendre le parti du jugement contre l'exhortation à la vertu.

Bibliographie

Aristote, L'Éthique à Nicomaque, Paris, Vrin, 1959.

Cicéron, De l'orateur; Paris, Les Belles Lettres, 1956.

Comte-Sponville, André, Le Petit traité des grandes vertus, Paris, PUF, 1995.

Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948 : http://www.un.org/fr/documents/udhr/

Garrisson, Janine, L'Édit de Nantes, chronique d'une paix attendue, Paris, éditions Fayard, 1998.

Kant, Emmanuel, Critique de la raison pure, 1787; Paris, PUF, collection Quadrige, 1981.

Jankélévitch, Vladimir, Traité de vertus, 1949; Paris, Flammarion, 1986.

La Bible, Paris, éditions du Cerf, traduction oecuménique, 1988.

Voltaire, (François Marie Arouet dit), « Tolérance », dans *Dictionnaire philosophique*, 1765; Paris, Gallimard, 1994.

